

La Commission s'est réunie les 9 et 10 juin 2009 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD.

Elle s'est tout d'abord félicitée de la décision du Bureau de ENQA (European association for quality assurance in higher education) de l'avoir confirmée en tant que "*Full Membership*", à compter du 2 juin 2009. La Commission a chaleureusement remercié le Président Bernard REMAUD pour son action.

Elle a reçu Monsieur Yazid SABEG, Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances. Monsieur SABEG a commenté certains éléments contenus dans le rapport qu'il a remis au Président de la République et apporté différentes informations. L'échange qui a suivi a montré une bonne identité de vues et la Commission a assuré le Commissaire de sa volonté de poursuivre activement la diversification de l'accès aux écoles d'ingénieur, notamment par les développements de la voie technologique et de l'apprentissage. Monsieur Yazid SABEG s'est déclaré favorable à ce que l'apprentissage soit principalement organisé sur les 3 années terminales de la formation et à ce que l'action de la Commission s'exerce sur la totalité de cursus de 5 années conduisant au titre d'ingénieur diplômé.

Ensuite, la Commission a

- adopté les comptes rendus des séances plénières des 14 avril et 12 mai 2009.
- désigné des rapporteurs pour différentes missions, hors suivi périodique.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique du Sud-Est (habilitation à compter de la rentrée 2009)

- Région Rhône-Alpes – Académie de Lyon (suite et fin)

École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon (CPE Lyon) :

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon, spécialité Chimie – Génie des procédés*, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- *Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon, spécialité Electronique*, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- *Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon, spécialité Informatique et réseaux de communication*, en partenariat avec l'ITII Lyon, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(DECISION N° 2009/06-01)

- Région Languedoc-Roussillon – Académie de Montpellier (suite et fin)

École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès (Mines Alès) :

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.
- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès, spécialité Informatique et réseaux*, en formation initiale sous statut d'apprenti.
- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès, spécialité Conception et management de la construction*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

La Commission prend acte de l'arrêt du recrutement relatif à la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut d'enseignement, d'études et de recherche de l'Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès*, (diplôme de spécialisation).

(AVIS N° 2009/06-02)

.../...

École centrale de Marseille (Centrale Marseille) :

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2009/06-03)

Université Aix-Marseille-I – École polytechnique universitaire de Marseille (Polytech'Marseille) :

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Marseille de l'Université Aix-Marseille-I*, dans les 3 spécialités – *Génie industriel et informatique* – *Mécanique et énergétique* – *Microélectronique et télécommunications* - en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

- *Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Marseille de l'Université Aix-Marseille-I*, spécialité *Génie civil* en formation initiale sous statut d'étudiant.

Par ailleurs, l'habilitation d'une année de spécialisation conduisant à un titre d'ingénieur diplômé a été sollicitée. L'avis sera normalement donné en septembre prochain.

(AVIS N° 2009/06-04)

École de l'air (EA) :

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École de l'air*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2009/06-05)

Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics (ISBA TP) – Ecole de spécialisation:

Décision favorable au renouvellement, pour 3 ans (*durée maximale pour un diplôme de spécialisation*), de l'habilitation, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics* dans les 2 spécialités – *Ouvrages d'art* – *Infrastructures et géotechnique* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

(DECISION N° 2009/06-06)

2/ Suivi général des habilitations

Université de Bretagne-Sud – École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud (ENSIBS) :

Avis favorable à une prolongation exceptionnelle, pour 2 ans à partir de la rentrée 2009, de l'habilitation, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud*, spécialité *Informatique*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2009/06-07)

Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines – Institut des sciences et techniques des Yvelines (ISTY) :

Avis favorable au renouvellement, pour 4 ans à partir de la rentrée 2008 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines*, spécialité *Informatique*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2009/06-08)

École supérieure des technologies industrielles avancées (ESTIA) :

Décision de renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2008 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure des technologies industrielles avancées* en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti.

(DECISION N° 2009/06-09)

3/ Développement de l'apprentissage (extension de spécialités existantes et spécialités nouvelles)

École centrale des arts et manufactures (Centrale Paris) :

Avis favorable à l'extension à l'apprentissage, pour 4 ans à partir de la rentrée 2009 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'École centrale des arts et manufactures*.

(AVIS N° 2009/06-10)

Université de Marne-la-Vallée :

Avis favorable, pour 4 ans à partir de la rentrée 2009 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Université de Marne-la-Vallée, spécialité Electronique et informatique*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

- *Ingénieur diplômé de l'Université de Marne-la-Vallée, spécialité Informatique et géomatique*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

(AVIS N° 2009/06-11)

Institut national polytechnique de Toulouse (INPT) :

- École nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT)

Avis favorable à l'extension à l'apprentissage, pour 2 ans à partir de la rentrée 2009 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'Institut national polytechnique de Toulouse*.

- École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques (ENSIACET)

Avis favorable à l'extension à l'apprentissage, pour 2 ans à partir de la rentrée 2009 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de l'Institut national polytechnique de Toulouse*, dans les 2 spécialités – *Génie chimique – Génie des procédés*.

- École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications (ENSEEIHT)

Avis favorable, pour 2 ans à partir de la rentrée 2009 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), à l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications de l'Institut national polytechnique de Toulouse*, spécialité *Informatique et réseaux*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Dans la mesure où la Commission recevra un dossier conforme aux recommandations formulées, un avis favorable pourra être donné pour le recrutement, à la rentrée 2010, d'apprentis-ingénieurs en vue de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications de l'Institut national polytechnique de Toulouse*, spécialité *Électronique-Génie électrique*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

La poursuite des habilitations, à partir de la rentrée 2011, sera normalement examinée dans le cadre du suivi périodique du Sud-ouest.

(AVIS N° 2009/06-12)

Conservatoire national des arts et métiers – École d'ingénieurs (EI CNAM):

Avis favorable, pour 3 ans à partir de la rentrée 2009 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique*, en partenariat avec l'*ITII Alsace*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(EI CNAM Alsace – centre de Mulhouse)

- *Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Energétique*, en partenariat avec l'*IEFEE*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

(EI CNAM Lorraine – centre de Nancy)

(AVIS N° 2009/06-13)

4/ Demande de création de nouvelles spécialités (en formation initiale sous statut d'étudiant)

École internationale des sciences du traitement de l'information (EISTI) :

Décision favorable à l'habilitation, pour 4 ans à partir de la rentrée 2009 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École internationale des sciences du traitement de l'information*, dans les 2 spécialités – *Génie informatique – Génie mathématique* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

L'habilitation de l'EISTI avait été renouvelée pour 6 ans à partir de la rentrée 2007, mais le diplôme était unique, sans indication de spécialité.

(DECISION N° 2009/06-14)

5/ Admission par l'État (établissements étrangers)

Université technique de Sofia – Faculté francophone de génie électrique (Bulgarie) :

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans à partir de la rentrée 2008, de l'admission par l'État du titre d'*Ingénieur de la Faculté francophone de génie électrique de l'Université technique de Sofia*, dans les 2 spécialités -*Informatique et communications - Électrotechnique, électronique et automatique* - (*nouveaux intitulés*).

L'expertise de ces formations a été conduite conjointement avec l'Agence nationale d'évaluation et d'accréditation de Bulgarie (ENAE).

(AVIS N° 2009/06-15)

Université technologique de chimie et métallurgie de Sofia (Bulgarie) :

Avis favorable, pour 5 ans à partir de la rentrée 2009, à l'admission par l'État du titre d'*Ingénieur de l'Université technologique de chimie et métallurgie de Sofia*, spécialité *Chimie industrielle (filiale francophone)*.

L'expertise de cette formation a été conduite conjointement avec l'Agence nationale d'évaluation et d'accréditation de Bulgarie (ENAE).

(AVIS N° 2009/06-16)

École royale militaire (Belgique) :

Avis favorable, pour 6 ans à partir de la rentrée 2009, à l'admission par l'État du titre d'*Ingénieur civil polytechnicien de l'École royale militaire*.

L'expertise de cette formation a été conduite conjointement avec l'Agence d'évaluation et d'accréditation des Pays-Bas et de la Flandre Belge (NVAO).

(AVIS N° 2009/06-17)

André MORA